

# Édito

Lorsque l'on touche à une zone soumise à réglementation patrimoniale, les autorisations de l'Architecte des bâtiments de France et de la Mairie sont nécessaires.

La Ville de Levroux lance une démarche de végétalisation et s'engage à aider les propriétaires volontaires.

La Ville propose aux habitants désireux de faire des trous devant leurs façades. Ces trous sont adaptés en fonction de la largeur du trottoir, de la sécurité des piétons, du stationnement des voitures, de l'orientation de la façade.

**Alexis Rousseau-Jouhennet**

Maire de Levroux et Président de la communauté de communes Levroux Boischaud Champagne

**Bernadette d'Armaillé**

Conseillère municipale déléguée au Patrimoine

## Objectif

Obtention d'une nouvelle fleur, témoignage de la continuité du travail entamé pour l'entretien et la gestion naturelle du territoire et les perspectives d'évolution et d'aménagement.



# Calendrier

## Décembre

porte à porte

## Hiver 2023

création des trous  
et plantations

## Printemps 2024

Premières pousses

## Été 2024

Passage du jury villes  
et villages fleuris

## Entretien des trottoirs

Depuis la réglementation nationale interdisant les désherbants sur l'espace public, les riverains sont les premiers acteurs, aux côtés des agents municipaux, pour entretenir leur trottoir. Un acte citoyen et de bon sens.

# JE JARDINE MA VILLE



